

Les opérations « Ville-Vie-Vacances »

Les opérations « Ville-Vie-Vacances » ont été conçues au début des années 80, pour permettre aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs durant leur temps de vacances scolaires. VVV se situe au plan départemental et s'inscrit dans les projets d'actions de lutte contre la délinquance, pendant les vacances scolaires, et qui cible un public issu des Zones Urbaines Sensibles. VVV permet à 800 000 jeunes d'accéder, chaque année, à des activités qu'ils n'ont pas la possibilité de pratiquer par ailleurs.

Public ciblé

Ces actions s'adressent en priorité aux jeunes, âgés de 13 à 18 ans, des quartiers ou des zones urbaines qui connaissent des difficultés.

Etendu, depuis 2000, à l'ensemble des départements, VVV mobilise toute l'année, l'ensemble des partenaires sur la base de projets et d'activités éducatives. Cette action contribue également aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions. 14 000 projets sont financés chaque année, 60 % des actions se déroulant pendant la période estivale.

Priorités

Les opérations VVV ont progressivement évolué vers la mise en œuvre de projets à vocation éducative et préventive. Toucher les jeunes les plus marginalisés et les plus exposés est un objectif prioritaire des opérations « Villes-Vie-Vacances ». Ce temps privilégié d'insertion sociale doit être utilisé pour renforcer des actions de prévention et de sensibilisation des jeunes, notamment vis-à-vis des problèmes auxquels ils sont confrontés

- Rechercher un équilibre dans la mixité et la diversité sociale et culturelle,
- Associer l'entourage des jeunes (familles, adultes) au montage des actions,
- cohérence des opérations « Villes-Vie-Vacances » avec les autres programmes de la politique de la ville
- Veiller à assurer un encadrement disposant d'une réelle expérience dans le domaine de la prévention

Intervenants

Le secteur associatif dans sa grande diversité et les municipalités à travers leurs offices municipaux, les centres communaux d'action sociale, les conseils communaux de prévention de la délinquance jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de ces actions. Les conseils généraux, dans le cadre de la prévention spécialisée, ont également un rôle primordial dans ce dispositif. Les centres de loisirs ou d'animation jeunesse (CLJ) ainsi que les associations relevant de la police nationale ou les associations socioculturelles, des maisons d'arrêt sont également fortement mobilisés. Depuis plusieurs années les associations de tourisme social (UCPA) s'engagent dans la politique de la ville et se mobilisent fortement autour de la problématique de l'accès aux loisirs pour tous. Des entreprises d'insertion ou des associations intermédiaires, des associations à caractère humanitaire, des associations de jeunes ou de quartiers, des clubs de prévention participent également aux opérations « Villes-Vie-Vacance ».

A faire :

Se mettre en relation avec l'interlocuteur responsable du dispositif VVV dans les DDJS.